



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
LOT-ET-GARONNE

Département  
de  
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
-----

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N° 2023-100-AGDC**

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales – décisions budgétaires – compte administratif

**OBJET** : BUDGET ANNEXE DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE  
POUR LA PRODUCTION, LA DISTRIBUTION, LA FOURNITURE, LA  
GESTION ET L'UTILISATION D'ENERGIE RENOUVELABLE (RAF ENR) :  
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

**AR Prefecture**047-254701824-20230327-2023\_100\_AGDC-BF  
Reçu le 31/03/2023

Monsieur Jean-Marc CAUSSE, Président, a quitté la séance.

Vu le vote du budget primitif 2022,

Vu le vote des décisions modificatives successives,

Considérant que Monsieur Jean-Marc CAUSSE, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice écoulé les finances du budget annexe de la régie à autonomie financière pour la production, la distribution, la fourniture, la gestion et l'utilisation d'énergie renouvelable, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget exécuté, établissant la balance générale pour 2022 ainsi qu'il suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	306 046,73 €	278 311,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	786 586,35 €	964 682,26 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 092 633,08 €</b>	<b>1 242 994,10 €</b>

Faisant apparaître les comptes suivants à la fin de l'exercice 2022 :

- un déficit de la section d'exploitation de : - 27.734,89 €
- un excédent de la section d'investissement de : 178.095,91 €

Compte tenu des résultats antérieurs suivants :

- Un déficit d'exploitation reporté 2021 (ligne 002 du CA) de : - 39.384,98 €
- Un excédent d'investissement reporté 2021 (ligne 001 du CA) de : 590.164,16 €

Le Compte Administratif 2022 se solde par :

- un déficit cumulé de la section d'exploitation de : - 67.119,87 €
- un excédent cumulé de la section d'investissement de : 768.260,07 €

Soit un excédent total de : 701.140,20 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont arrêtés de la façon suivante :

- total des restes à réaliser en recettes de : 90.500,00 €
- total des restes à réaliser en dépenses de : 584.512,06 €

Soit un solde des restes à réaliser de : - 494.012,06 €

Il est proposé que le Comité Syndical :

- approuve tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022 du budget annexe de la régie à autonomie financière pour la production, la distribution, la fourniture, la gestion et l'utilisation d'énergie renouvelable soumis à son examen ;
- déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés.

Ouï, l'exposé de son Président,  
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022 du budget annexe de la régie à autonomie financière pour la production, la distribution, la fourniture, la gestion et l'utilisation d'énergie renouvelable soumis à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés.

Adopté à 40 voix POUR et 1 ABSTENTION

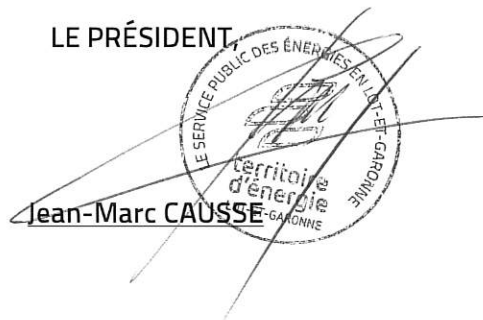
Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Yves GINCHELOT

LE PRÉSIDENT



Jean-Marc CAUSSE

**AR Prefecture**

047-254701824-20230327-2023\_100\_AGDC-BF  
Reçu le 31/03/2023